



Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

Avis aux médias

Un comité d'experts conclut au caractère inadéquat des activités de documentation, de production de rapports et de recherche concernant les effets sur la santé de l'utilisation des armes à impulsions (pistolets paralysants).

Pour diffusion immédiate

Ottawa, le 15 octobre 2013 — Le Conseil des académies canadiennes, en collaboration avec l'Académie canadienne des sciences de la santé, a fait paraître aujourd'hui un nouveau rapport de comité d'experts intitulé *Effets sur la santé de l'utilisation des armes à impulsion*.

L'évaluation a été réalisée par un comité multidisciplinaire de 14 éminents experts dirigé par l'honorable juge Stephen T. Goudge, de la Cour d'appel de l'Ontario. Le comité d'experts avait pour mandat d'examiner l'état des connaissances sur les incidences médicales et physiologiques de l'utilisation des armes à impulsions (AI).

Se fondant sur les meilleurs résultats de recherche disponibles, le comité d'experts a déterminé que les troubles respiratoires et cardiaques potentiellement fatals, bien que plausibles en présence d'un certain nombre de facteurs, restent rares. Le comité d'experts a également tiré les conclusions suivantes :

- il faudrait disposer d'une information probante de meilleure qualité pour bien comprendre la relation entre l'utilisation des AI et les effets nocifs possibles sur la santé;
- l'amélioration de l'information probante nécessiterait le recours par les organismes d'exécution de la loi et les professionnels de la santé à une approche uniforme, reposant sur des données comparables, pour documenter et signaler les effets nocifs des décharges d'AI;
- il faudrait tenir compte de la nécessité d'améliorer la surveillance et le contrôle au moment de concevoir les futures politiques et pratiques.

Le rapport fournit l'une des évaluations les plus complètes qui aient été réalisées à ce jour à l'échelon national ou international, et il vient compléter d'autres travaux sur les utilisations adéquates, l'essai et la sécurité des AI.

Pour en savoir davantage sur le rapport du comité d'experts, veuillez consulter le site Web du CAC à l'adresse www.sciencepourlepublic.ca ou regarder une brève vidéo à l'adresse <http://sciencepourlepublic.ca/fr/assessments/completed/cew.aspx>.

À propos du Conseil des académies canadiennes

Le Conseil des académies canadiennes (CAC) est un organisme indépendant à but non lucratif qui a été mis sur pied en 2005. Le CAC soutient des évaluations scientifiques indépendantes qui alimentent l'élaboration de politiques publiques au Canada. Ces évaluations sont menées par des comités pluridisciplinaires formés d'éminents experts de toutes les régions du Canada ainsi que de l'étranger, qui participent bénévolement aux travaux des comités du CAC. Plusieurs d'entre eux sont membres des académies du CAC – la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé. Le CAC a pour mission d'être la voix de confiance du Canada en

matière scientifique pour le bien public. Pour de plus amples renseignements, voir le site www.sciencepourlepublic.ca.

À propos de l'Académie canadienne des sciences de la santé

L'ACSS reconnaît les personnes qui ont à leur actif de grandes réalisations dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Fondée en 2004, l'ACSS compte approximativement 400 membres et élit de nouveaux membres chaque année. L'organisation est dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif bénévoles. La première fonction de l'ACSS consiste à fournir en temps opportun des évaluations éclairées et impartiales sur des questions urgentes qui touchent la santé des Canadiens et des Canadiennes. L'ACSS surveille également les événements reliés à la santé mondiale afin d'améliorer son état de préparation aux éventualités et fait autorité au nom de l'ensemble multidisciplinaire de la communauté des sciences de la santé.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Cate Meechan

Directrice des communications

Conseil des académies canadiennes

613-567-5000 poste 228